



Medienmitteilung Communiqué de presse

Nr./No:

Seiten/Pages: 1-3

telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax

Info/mf

Berne, le 22 mars 2010

Délai d'interdiction de publication: Lundi, 22 mars 2010, 16.00 h!Statistique de la criminalité 2009 de la police cantonale bernoise

Nette augmentation des actes punissables au cours de l'année dernière

cpb. L'année dernière, la police cantonale bernoise a dû relever une augmentation importante du nombre d'actes punissables. Le nombre total s'élève à 84'823, soit près de 8'500 de plus que l'année précédente. Cette croissance est en premier lieu due à l'augmentation des délits contre le patrimoine, tels que les vols ou les dommages à la propriété. Exprimé en pourcents, le nombre de brigandages a également fortement augmenté

Cette année, la statistique policière (SPC) de la criminalité a été saisie et évaluée pour la première fois selon des critères unitaires pour l'ensemble de la Suisse. Dans le cadre d'un projet pilote, la police cantonale bernoise avait déjà établi la statistique de l'année précédente selon cette réglementation. Des comparaisons ne sont possibles que de manière restrictive. Ainsi, il y a eu des adaptations lors de la saisie dans certains secteurs. Il convient également de tenir compte que la CPS ne saisit pas les actes punissables d'après la date de l'événement, mais seulement à la fin du traitement par la police. Les tendances fiables ne seront possibles qu'en présence d'une comparaison portant sur plusieurs années (voir également FAQ).

84'823 actes punissables au cours de l'année dernière

Avec la nouvelle façon de compter, la police cantonale a relevé au total 84'823 actes punissables en 2009. La majorité, près de 80 pourcents, concerne des actes punissables selon le code de procédure pénale (CPP). Près de 16 pourcents sont des infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup), 2,5 pourcents sont des infractions à la loi sur les étrangers (LEtr) et 1.6 pourcents concernent d'autres lois fédérales annexes. Ces chiffres n'englobent pas les infractions aux lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Augmentation importance des délits contre le patrimoine

La croissance importante de dix pourcents à 67'800 délits concernant le code pénal est due en premier lieu à la recrudescence des délits contre le patrimoine. Ceux-ci représentent la plus grande partie avec 52'733 cas. Dans ce

telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax

domaine, une augmentation de onze pourcents par rapport à l'année précédente a été constatée. Plus de la moitié concerne des vols (sans les véhicules), soit 22'162 actes punissables (plus neuf pourcents). Une autre partie essentielle est composée des dommages à la propriété sans vol (10'706 actes punissable). 7'187 dommages à la propriété en rapport avec des vols ont été enregistrés, par exemple en cas de vol par effraction.

Onze pourcents de cas de violence en plus

Au cours de l'année dernière, 4'942 délits de violence ont été relevés au total dans le canton de Berne. Il s'agit de 486 cas ou onze pourcents de plus par rapport à l'année précédente. Ce nombre concerne tous les états des faits en relation avec le recours prémédité ou la menace de violence envers des personnes. La part des délits de violence grave s'élève à 2,5 pourcent. Cela concerne deux homicides perpétrés ainsi que 13 tentatives d'homicide qui ont tous pu être élucidés. En font également partie 39 cas de lésions corporelles graves (année précédente: 29), 55 viols (61) et 13 brigandages graves (2). S'agissant des cas de violence moyenne, 3'765 (+13 pourcents), ce sont surtout les voies de faits: 1'328 (+1 pourcent), les lésions corporelles simples: 702 (+5 pourcents) et les brigandages: 662 (+40 pourcents) qu'il convient de relever. De plus en plus souvent, la violence moyenne sous forme de menace doit également être enregistrée par la police (1'033 cas, +4 pourcents).

Diminution des cas de violence domestique et des délits d'ordre sexuel

Par rapport à l'année précédente, une diminution de neuf pourcents a été constatée dans le domaine de la violence domestique dans le canton de Berne et 1'432 cas ont été relevés. La diminution constatée pourrait être la suite de l'officialisation de ces délits entrée en vigueur il y a quelques années. Dans le domaine des délits d'ordre sexuel, une diminution de 680 à 635 cas a été relevée. Il est également réjouissant de constater une diminution de 24 pourcents en ce qui concerne les délits d'ordre sexuel avec des enfants par rapport à l'année précédente.

Augmentation importante des infractions à la loi sur les stupéfiants

En 2009, 13'537 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été relevés. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à l'année précédente (11'824). Cela est principalement dû au fait de la fixation de points forts par la police et la présence conséquente dans les milieux de la drogue. Il convient également de mentionner la quote-part d'élucidation de 99 pourcents. Partant du nombre de délits, le point fort de la délinquance relative aux stupéfiants se situe en ville de Berne. En 2009, la police cantonale a entre autre saisi 70,14 kilos de haschisch (2008: 49,04 kg), 29,96 kilos de cocaïne (2008: 5,94 kg), 142,61 kilos de khat (2008: 35,54 kg) et 26'598 pilules de métamphétamine (2008: 58 pilules).

S'agissant de la loi sur les étrangers, une partie importante concerne les entrées ou les séjours illégaux en Suisse (1'347 actes punissables). Tout comme pour la loi sur les stupéfiants, la quote-part d'élucidation est très élevée dans ce domaine, étant donné que la constatation et l'enregistrement de ces actes punissables est la plus part du temps liée aux activités de contrôle de la police.

telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax

Quotes-parts d'élucidations différentes

Les quotes-parts d'élucidation varient fortement selon les domaines partiels. Les motifs se situent essentiellement dans la fixation des points forts par la police et d'autre part dans les caractéristiques particulières des genres de délits concernés. La quote-part d'élucidation est par exemple élevée en ce qui concerne les délits contre la vie et l'intégrité corporelle, soit de 84 pourcents ou les délits en relation avec la loi sur les stupéfiants avec 99 pourcents. Cela également du fait que bien souvent la victime et l'auteur présumé se connaissent. S'agissant des délits contre le patrimoine, la quote-part d'élucidation est fortement influencée par les vols par effractions et les vols de véhicules qui s'y rapportent ainsi que par les dommages à la propriété. Concernant ces derniers, il convient de tenir compte des actes de vandalisme qui en représentent une grande partie. A cela s'ajoute que l'élucidation des vols par effraction est liée à des investigations de grande envergure en particulier en présence de groupements d'auteurs spécialisés dans les vols par effraction agissant sur le plan international avec une mobilité élevée. Cela a pour conséquence que la quote-part d'élucidation des délits contre le patrimoine se situe au total à 15%. Etant donné que ces délits sont pour la plupart des délits contre le code pénal, la quote-part d'élucidation dans ce domaine se situe à 24%.

Recensement scientifique relatif à la situation en matière de sécurité

La police cantonale bernoise adapte en permanence la fixation des points forts en fonction de l'évolution de la situation en matière de criminalité. Dans le domaine de la prévention, des conseils individuels et des formations relatives aux sujets les plus divers, tels que brigandages ou vols par effraction sont donnés. En ce qui concerne la sécurité dans des administrations locales, l'offre a également été élargie en fonction des besoins. En outre, un recensement scientifique de la situation en matière de sécurité est planifié en collaboration avec la police cantonale zurichoise ainsi qu'en coopération avec des experts externes. Les informations relevées concernant le développement de la sécurité doivent permettre d'agir de manière ciblée en vue d'une amélioration. Ce processus ainsi que l'évaluation du recensement doivent être terminés à fin 2010. A l'automne, il sera procédé à une audition des victimes.

Note à l'attention des rédactions: le chef de la police judiciaire, M. Christof Kipfer se tient à disposition pour répondre aux questions supplémentaires au numéro de téléphone 031/634 40 71 entre 13.00 h et 14.30 h. Le délai de blocage s'applique également à ces renseignements. M. Kipfer ainsi que le commandant de la police cantonale bernoise, M. Stefan Blättler, seront en outre à disposition pour répondre aux questions à la suite de la conférence de presse relative à la statistique policière de la criminalité au centre de presse du Palais fédéral, cela à partir de 16.00 heures environ. Le président du Conseil exécutif Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires sera atteignable entre 16.00 et 17.00 au numéro de téléphone 031 633 47 21.